

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/06/2023

Nombre de membres :

Conseillers: 29

Présents : 19

Excusés : 7 Pouvoirs : 7 L'an deux mil vingt-trois et le 30 juin 2023 à dix-neuf heures, le Conseil

Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date

du 23 juin deux mil vingt-trois.

Présents : Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Christelle PAKULIC, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Julien DETREZ, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Jérôme ADAM, Éric BARRAT, Malika VIVIN, Thierry BAZZALI, Frédéric SABATIER, Frank SULTAN, Magali BARBEAU, Claudine DE RIVAS, Denis BARROERO, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA

Excusés avec pouvoir:

Monsieur Antoine BRUNO a donné procuration à Patrick LAMBERT,

Madame Marie-Aude PEZERIL a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM,

Madame Sandrine NEGRE a donné procuration à Madame Mireille GOYET,

Madame Sophie LAMBERT a donné procuration à Monsieur Frédéric SABATIER,

Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET,

Monsieur Jean-Claude METHEL a donné procuration à Madame Claudine DE RIVAS,

Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO,

Absents:

Mesdames Messieurs Lucas GILLY, Bernadette BONZOM, Roger BERNET

Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM

Accusé de réception en préfecture 013-211300988-20230630-DCM2023-45-DE Date de télétransmission : 05/07/2023 Date de réception préfecture : 05/07/2023



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/06/2023

<u>DCM N°2023-45</u>: <u>Finances – Demande de subventions d'investissement auprès de divers partenaires publics pour l'opération « Rénovation du parc de luminaires d'éclairage public » - Modification du plan de financement – Annule et remplace la délibération 2023-12</u>

Rapporteur: Monsieur le Maire

Il est rappelé que la municipalité s'est engagée depuis le début du mandat a participé à la préservation de l'environnement dans chacun des projets qu'elle souhaite mettre en œuvre.

La commune de Saint Mitre les remparts s'est engagée dans un vaste programme de rénovation énergétique. Elle a dressé un plan complet de travaux structurants sur les bâtiments les plus énergivores mais elle a également fait le choix de finaliser la modernisation de son parc d'éclairage public en équipant son parc à 100% d'éclairage LED.

Ainsi les services techniques de la commune ont recensé 555 points d'éclairage public restant à remplacer sur un total d'environ 1 500 points lumineux d'après le dernier schéma directeur établi. Cette action sera menée en parallèle de l'action consistant à poser des horloges astronomiques dans les coffrets d'éclairage public afin de finaliser le projet d'extinction sur certains secteurs de la commune de 23 h à 5 h

Ce chiffrage a été réalisé sur la base de devis de matériels électriques établis par des fournisseurs spécialisés. Il a été évalué un nombre d'heures d'intervention par secteur auquel il a été affecté le coût horaire moyen pratiqué par des entreprises spécialisées en travaux d'éclairage public.

L'opération globale se compose donc d'intervention sur 555 points lumineux.

Le coût est estimé à 110 830 € HT de matériel et 189 320 € HT de main d'œuvre pour un global de 300 150 € HT.

Le dispositif de l'Etat au titre du Fonds Vert ayant été refusé à la commune, le rapporteur propose aux membres du conseil municipal de revoir le plan de financement de l'opération en sollicitant à hauteur de 60 %, l'aide du conseil départemental au titre de la transition énergétique.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

ORGANISMES	TAUX	MONTANT
Financement externe		
Etat - « DSIL 2023 »	20 %	60 030 euros
Conseil Départemental des Bouches du Rhône – « Aide à la transition énergétique »	60 %	180 090 euros
Autofinancement		
Commune de Saint Mitre les Remparts	20 %	60 030 euros
TOTAL	Date de	de réception en préfecture 3009 3/10 /2 3p5:0-rouve télétransmission : 05/07/2023 réception préfecture : 05/07/2023



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/06/2023

L'exposé du rapporteur entendu,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la réalisation l'opération « Rénovation du parc de luminaires d'éclairage public »

CONSIDERANT que dans le cadre du dispositif de financement de l'Etat (DSIL), la commune a la possibilité d'obtenir une aide pour la réalisation de ce projet.

CONSIDERANT que la demande de subvention au titre du « FONDS VERT » a été refusée, et qu'il convient de solliciter le Conseil Départemental des Bouches du Rhône,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel qui prévoit :

- Etat DSIL: 60 030 € HT (20 %)
- Conseil Départemental des Bouches du Rhône : 180 090 € HT (60 %)
- Commune de Saint Mitre les Remparts : 60 030 € HT (20 %)

DECIDE de déposer une demande de subvention auprès des divers partenaires mentionnés ci-dessus ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement sur le budget 2023 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance, Catherine STEKELOROM Le Maire, Vincent GOYET

Acte rendu exécutoire après publication ou notification en date du

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille contre la présente délibération est de délais de l'application (a Telérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr »